

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 avril 2018

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Bernard THIEN

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :

- Le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2018

Travaux école : choix des entreprises

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale les propositions des entreprises qui ont été consultées afin d'effectuer les travaux de réfection des salles de classe et l'aménagement d'un sanitaire pour personnes à mobilité réduite à l'école Primaire de Champoly.

Il précise le détail de leur prestation ainsi que le montant des propositions de chacune.

Après en avoir discuté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les propositions de :

Lot n° 1 : Démolition – Maçonnerie : SARL MCM – La Goutte – 42430 ST JUST EN CHEVALET

Lot n° 2 : Menuiseries extérieures et intérieures : SARL GOUTORBE CYRIL – Pré-Porchon – 424430 LES SALLES

Lot n° 3 : Plâtrerie – Peinture – Faïence : SAS EGP – Zac de Montifiaux – 42440 NOIRETABLE

Lot n° 4 : Revêtements de sols : SARL GIROUDON – 1200, RD8 – 42600 CHAMPDIEU

Lot n° 5 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage : SARL LOUVET FRÈRES – 208, chemin de la Mignérie – 42260 GRÉZOLLES

QUESTIONS DIVERSES

- Le conseil municipal en place organise les élections complémentaires partielles qui auront lieu les 27 mai et 3 juin.
- Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de l'ENISE quant à la location du barnum communal pour l'organisation à Juré d'un week-end d'intégration.
- Monsieur le Maire informe qu'il a mis exceptionnellement la salle des fêtes « La Péniche » à disposition de la Zumba de Noiretable le 26 avril, la salle de Noiretable étant indisponible ce jour-là.
- Le conseil municipal décide la mise à disposition gratuite de la cure à l'association Renaissance Urfé pour l'accueil des jeunes participant aux "Chantiers de jeunesse internationaux" de mi-juillet à mi-août.
Il sera demandé à l'association de prendre en charge les consommations d'électricité, eau et assainissement pour cette période.
- Le conseil municipal décide de candidater à l'Opération LPO hirondelles « un village pour les hirondelles et les martinets ». La LPO s'engage à offrir 10 nichoirs, un panneau « un village pour les hirondelles » et ½ journée d'animation pour l'école de la commune.
- Le conseil municipal valide le devis relatif au marquage au sol de l'entrée ouest du bourg.
- Monsieur le Maire informe :
 - que le Trésor Public a pu récupérer une partie de la dette de l'association Passerelle 109.
 - que les travaux de réfection du logement au-dessus de l'ancienne COOP réalisés par l'entreprise VIETTI débiteront le 11 juin.
 - que les travaux de zinguerie et pose de stop piaf sur le clocher de l'église réalisés par l'entreprise EXTRAT débiteront après le 22 mai.
 - que le département subventionne le projet hotspot wifi sur la base de la totalité des devis présentés.

- Le conseil municipal donne son accord à la demande de formation de Mme Françoise FRICAUD du 20 au 25 août. Les élus organiseront une permanence pour le dépôt de pain pendant cette période ; les services postaux seront fermés.
- Un devis sera demandé pour la réactualisation des dépliants touristiques.

Séance levée à : 21 h 30

Le Maire
Daniel PEROTTI